

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -
(N° 1768)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS42

présenté par

M. Rousset, M. Alauzet, Mme Berete, Mme Chantal Bouloux, Mme Cristol, Mme Dubré-Chirat,
M. Ferracci, M. Frei, M. Grelier, Mme Hugues, Mme Iborra, M. Le Gac, Mme Le Nabour,
Mme Liso, M. Didier Martin, Mme Rist, M. Sertin et Mme Vidal

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour procéder à la détermination des objectifs nationaux pluriannuels (ONP) 2021-2025, l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) a recueilli, auprès des représentants des organismes statistiques de l'État et des ordres professionnels, toutes les données démographiques nécessaires dont la pyramide des âges et l'âge moyen de départ à la retraite par territoire.

Par ailleurs, les concertations régionales, menées par les agences régionales de santé (ARS) en amont de la fixation des ONP, ont permis aux ARS de faire remonter à l'ONDPS le nombre de professionnels de santé partis récemment à la retraite et le nombre de départs en retrait à venir sur leur territoire.

Dans la mesure où l'objectif poursuivi par cet alinéa est satisfait, il est proposé de procéder à sa suppression.